



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE**

# **RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE**

**N° 20, DU 30 MARS 2011**

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr)  
*rubrique Publications*

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

SERVICE DES RESSOURCES ET DE LA LOGISTIQUE  
Bureau de la logistique et du courrier

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE  
ET DE DIFFUSION**

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 30 mars 2011 a été affiché ce jour ;

le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.pref.gouv](http://www.maine-et-loire.pref.gouv).

A Angers, le 30 mars 2011

Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaire administratif



Christian Chaigneau

# SOMMAIRE

## **I ARRETES.....page 1**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MAINE ET LOIRE**

Secrétariat général

Arrêté DDT 49/SG/2011-02, du 11 mars 2011, portant subdélégation de signature de M. Sylvain MARTY, directeur départemental des territoires en matière d'ordonnancement secondaire.....2

**DIRECCTE PAYS DE LA LOIRE**

Unité Territoriale de Maine-et-Loire – Section centrale travail

Arrêté du 25 mars 2011, concernant la liste des conseillers du salarié – renouvellement triennal.6

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE MAINE ET LOIRE**

Direction départementale des finances publiques

Arrêté, du 28 mars 2011, portant subdélégation de la signature de M. Pierre MATHIEU, directeur départemental des finances publiques de Maine et Loire.....10

**PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE ET SECURITE OUEST**

Arrêté n°11-02, du 29 mars 2011, donnant délégation de signature à M. Marcel RENOUF, Préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, à M. François HAMET, Secrétaire général de la préfecture d'Ille et Vilaine, à M. Philippe Gicquel, Adjoint au secrétaire général pour l'administration de la police (SGAP Ouest), à M. Luc ANKRI, Directeur de cabinet de la préfecture de la région Bretagne, préfecture d'Ille-et-Vilaine.....12

**PREFECTURE DE LA LOIRE ATLANTIQUE**

Direction de la coordination et du management de l'action publique

Bureau des procédures d'utilité publique

Arrêté 2011/BPUP/036, du 25 mars 2011, portant sur la modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire.....16

**PREFECTURE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE**

Arrêté modificatif n°2/93, du 18 mars 2011, portant modification de la composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de Maine et Loire.....18

## **II AUTRES**

**CHD VENDEE**

Avis de concours sur titre en vue du recrutement d'un préparateur en pharmacie hospitalière de classe normale.....22



## **I - ARRETES**





PREFET DE MAINE ET LOIRE

*Direction départementale des territoires  
de Maine et Loire*

*Secrétariat général*

Arrêté DDT 49 /SG/2011-02

Subdélégation de signature de Monsieur Sylvain MARTY,  
directeur départemental des territoires en matière  
d'ordonnancement secondaire

Le Préfet de Maine et Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4,
- VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, modifié par le décret n° 92-1369 du 19 décembre 1992,
- VU les décrets interministériels portant règlement de la comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués des services du premier ministre et des ministères :
  - de l'alimentation, de l'agriculture, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
  - de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
  - du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,
  - des sports,
- VU le décret n° 90-232 du 15 mars 1990, portant application de l'article 69 de la loi de finances n° 89-235 du 29 décembre 1989, relative à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement »,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- VU la circulaire n° 2005-20 du 2 mars 2005 du ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, relative à la constatation et à la liquidation des dépenses,
- VU le décret du Président de la République du 25 novembre 2009 portant nomination de Monsieur Richard SAMUEL en qualité de préfet de Maine-et-Loire,
- VU le décret du n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création de la direction départementale interministérielles,
- VU l'arrêté du Premier ministre du 1er janvier 2010, portant nomination de M. Sylvain MARTY en qualité de directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2011-096 du 10 mars 2011 portant délégation de signature à Monsieur Sylvain MARTY, directeur départemental des territoires, pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué en tant que responsable d'unité opérationnelle,

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Isabelle LASMOLES, directrice départementale adjointe, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés préfectoraux susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

### ARTICLE 2 :

Subdélégation de signature est donnée, d'une part, aux gestionnaires suivants :

- Mme Christine RUMAIN, secrétaire générale (SG) concernant les budgets opérationnels des programmes (BOP) : 129, 142, 143, 215, 217, 309, 333 et 723,
- M. Bruno GRENON, secrétaire général adjoint (SG) concernant les budgets opérationnels des programmes (BOP) : 142, 143, 215, 206, 217 et 333,
- M. Jean-Luc MALGAT, chef du service « *Urbanisme – Aménagement – Risques* » (SUAR) concernant le budget opérationnel de programme (BOP) : 174,
- M. Thierry VALLAGE, chef du service « *Construction Habitat Ville* » (CHV) concernant les budgets opérationnels des programmes (BOP) : 135, 147, 219 et 723,
- M. Éric HENRY, chef du service « *Sécurité Routière – Gestion de Crise* » (SRGC) concernant les budgets opérationnels des programmes (BOP) : 113, 181, 203, 207, 751 et 908,
- M. Jean-Luc VIGIER, chef du service « *Environnement Forêt et Aménagement de l'Espace Rural* » (SEFAER), concernant le budget opérationnel du programme (BOP) : 149,
- Mme Gaëlle BOUCHON, chef du service « *Economie Agricole* » (SEA) concernant les budgets opérationnels des programmes (BOP) : 154, 206 et 227,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

\* les propositions d'engagements juridiques auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent,

\* les aides au logement, autres que celles déléguées dans la décision DAPI/BCC n° 2009-1623 du 15 décembre 2009 de monsieur le Préfet de Maine et Loire pour l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU),

et d'autre part à :

- Mme Christine RUMAIN, secrétaire générale, à l'effet de signer les certificats de conformité dans le cadre des opérations d'inventaire (AIES et charges à payer) en qualité de responsable de rattachement,
- M Denis BALCON, chef du service « *Ingénierie d'Appui aux Politiques Publiques* » (SIAPP), à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences les pièces de liquidation des recettes aux titre des prestations d'ingénierie publiques et conventions ATESAT.

En cas d'absence de l'une des personnes figurant dans la liste ci-dessus, son intérim pourra être assuré, soit par l'un des cadres mentionnés dans cette liste. L'intérimaire sera désigné par décision nominative du directeur départemental et exercera ainsi la délégation de signature détenue par le titulaire momentanément remplacé.

**ARTICLE 3 :**

Dans le cadre de la clôture de gestion du Parc de l'Equipement, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Christine RUMAIN, secrétaire générale, (SG) et Monsieur Bruno GRENON, secrétaire général adjoint à l'effet de signer les pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement (mandats),
- Monsieur Christophe RENIEL à l'effet de certifier le service fait et la liquidation de la dépense (projet de mandat).

**ARTICLE 4 :**

L'arrêté DDT 49/SG n° 2011-01 en date du 18 janvier 2011 est abrogé.

**ARTICLE 5 :**

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 11 mars 2011  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires  
Signé, Sylvain MARTY



PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECCTE Pays de la Loire  
Unité Territoriale de Maine-et-Loire  
Section centrale travail

Assistance aux salariés lors de l'entretien  
préalable au licenciement ou à la rupture  
conventionnelle

Liste des conseillers du salarié  
renouvellement triennal

Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L 1232-7, L 1237-12, D 1232-4, D 1232-5 et D 1232-6 du code du travail,

Vu les propositions du responsable de l'unité territoriale de Maine-et-Loire de la DIRECCTE,

**ARRETE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Au terme de la période triennale d'application de l'arrêté DAPI n° 08-42 du 11 avril 2008, la nouvelle liste des conseillers du salarié est établie conformément à l'annexe jointe.

ARTICLE 2 : Les conseillers désignés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sont habilités à assister les salariés, sur leur demande, lors de l'entretien préalable au licenciement et lors du (ou des) entretiens(s) préalable(s) à la rupture conventionnelle du contrat de travail, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise.

ARTICLE 3 : La durée du mandat des conseillers du salarié désignés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est fixée à 3 ans.

ARTICLE 4 : Leur mission s'exerce exclusivement en Maine-et-Loire et ouvre droit, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, au remboursement des frais de déplacement qu'elle occasionne dans ce département.

ARTICLE 5 : La liste établie à l'article 1<sup>er</sup> sera tenue à la disposition des salariés concernés dans chaque section d'inspection du travail de l'unité territoriale de Maine-et-Loire de la DIRECCTE, et dans chaque mairie du département de Maine-et-Loire.

ARTICLE 6 : Ces dispositions prendront effet à compter du 11 avril 2011, date à laquelle l'arrêté DAPI n° 08-42 bis du 11 avril 2008 sera abrogé.

ARTICLE 7 : Le responsable de l'unité territoriale de Maine-et-Loire de la DIRECCTE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à ANGERS, le 25 mars 2011

Pour le préfet  
et par délégation,  
le DIRECCTE et par délégation  
pour le responsable de l'unité territoriale,  
le directeur adjoint du travail

Jean-Claude BORDIER



**Liste des conseillers du salarié (annexe à l'arrêté du 25 mars 2011)  
en vigueur à compter du 11 avril 2011**

SYNDICAT	NOM	PROFESSION	ADRESSE	TELEPHONE
<b>CFDT</b>	BEAUVAIS Patrice	Ouvrier bâtiment électricien	6, allée des Barons 49450 - St ANDRE DE LA MARCHE	06.22.02.14.22
	BLANCHET Roselyne	Retraitée du secteur médico-social	18, rue du Chemin Vert 49300 CHOLET	06.87.45.75.00
	CAILLEAU Daniel	Ouvrier avicole	La Bliinière 16, rue de la Forge 49120 LA JUMELLIERE	06.82.28.46.36
	CHEVET Gilbert	Retraité agent de production	129, rue des Amandiers 49260 MONTREUIL-BELLAY	02.41.52.49.52 06.16.65.17.23
	COLAISSEAU Josiane	Retraitée de la métallurgie	1, square de Mézières - Cidex 10 La Bourie 49300 CHOLET	02.41.65.14.47
	CONAN Jean-François	Magasinier	3, rue Victor Dauphin 49130 LES PONTS-DE-CE	06.22.75.66.32
	GASTINEAU Anna	Demandeur d'emploi	3, rue de la Fontaine 49220 THORIGNE-D'ANJOU	02.41.95.82.78
	GAUDUCHEAU Luc	Retraité secteur industriel	9, square des Erables 49300 CHOLET	02.41.65.63.62
	GUIGNARD Marcel	Retraité secteur tertiaire	La Herse - La Sauvagère 49300 CHOLET	06.82.34.80.13
	JOUSSEAUME Maurice	Retraité du bâtiment	16, rue de Chambord 49300 CHOLET	02.41.58.48.34
	LECOMTE Marc	Magasinier cariste	33, rue du Petit Bois 49500 SAINTE-GEMMES-D'ANDIGNE	02.41.94.72.30
	MOREAU Michel	Maçon	Pont Roux 49 250 BRION	09.69.80.52.79 06.78.14.23.64
	NAVET Jacky	Vendeur	3, rue de la Licorne 49000 ANGERS	02.41.87.56.03 06.49.12.01.39
	OBLIGIS Yves	Electricien	8, rue des Guignardières 49300 CHOLET	02.41.58.43.56
	PRIEUR Marc	Retraité pépiniériste	59, rue des Mortiers 49000 ANGERS	02.41.66.33.06
	RENAUD Claudine	Agent de production	6, rue de la Pièce Longue 49500 SEGRE	06.41.77.77.67
SEVILLA Michèle	Archiviste-santé	5, rue de l'Eglise 49220 PRUILLE	02.41.27.11.43	
<b>CFE/ CGC</b>	AGOBERT Jean-François	Retraité	7, route de la Bourmée Villeneuve 49700 DENEZE-SOUS-DOUE	09.75.53.78.35 06.27.02.31.37
	BEORD Denis	Responsable d'exploitation gardiennage sécurité	La Liberté 49 640 DAUMERAY	02.41.93.96.04
	BOUCHET Arnaud	Inspecteur d'assurance	6, chemin du Moulin à Vent 49250 BEAUFORT-EN-VALLEE	06.64.97.90.60
	FERNANDEZ Pascal	Délégué commercial	9 bis, route de la Croix Picot 49080 BOUCHEMAINE	06.88.23.98.75 06.66.83.86.74
	FOURCADE Alain	Retraité banque	23, rue des Réveries 49100 ANGERS	02.41.36.10.12
	GOBE Alain	Retraité	28, rue de l'Oisillonnette 49300 CHOLET	02.41.58.48.38
	GUYON Pierre	Expert comptable	La Vigne Chemin Saint Nicolas 49410 SAINT FLORENT LE VIEIL	06.66.28.09.56
	JACOTOT Alain	Retraité	2, allée des Roses 49280 MAZIERES EN MAUGES	06.03.46.39.77
	MORESVE Patrick	Régleur de sinistres	3, rue des Chardonnerets 49070 BEAUCOUZE	06.09.67.73.48
	PAILLARD Martine	Professeur des écoles	5, rue Yves Montand 49000 ANGERS	02.41.54.78.21 06.33.20.04.53
	PLASSAIS Michel	Retraité	95C, rue Victor Hugo 49100 ANGERS	02.41.60.04.44
	TANGUY Sylvie	Cadre administratif	19, square de la Trousselière 49000 ANGERS	02.41.44.93.47
	TREPS Vianney	Ingénieur développeur logiciel	Le Clos des Moines 49170 SAVENNIERES	06.11.97.27.74

CFTC	ANGENIARD Jean-François	Ouvrier en métallurgie	5, rue du Fourneau 49750 BEAULIEU-SUR-LAYON	06.86.01.01.55
	BOURGET Didier	Employé de commerce	Moc Souris 49270 CHAMPTOCEAUX	06.30.52.24.84
	BOUYASSE Jean-Luc	Chauffeur	13, route de la Boutouchère 49410 SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	06.81.92.18.77
	DUGAS Noël	Employé en chaussures	42, rue Nationale 49570 MONTJEAN-SUR-LOIRE	06.29.51.16.10
	DUGAS-BOURREAU Marc	Agent de maîtrise	14, rue du Grand Moutier 49400 SAUMUR	02.41.50.77.85 06.60.76.61.91
	GALLEE Michel	VRP multicarles	8, Chemin de la Bretonnerie 49120 MELAY	06.80.60.34.07
	GASNEAU Christelle	Aide médico psychologique	Le Coq Hardi 49310 TREMONT	06.60.71.66.51
	GASNEAU Tony	Chauffeur collecteur	Le Coq Hardi 49310 TREMONT	02.41.59.58.27
	GENDRIX Loïc	Assistant d'exploitation Gardiennage sécurité	73, avenue Winston Churchill 49000 ANGERS	06.36.47.58.78
	HEIMST Jean-Michel	Retraité	35, square des Anciennes Provinces 49000 ANGERS	02.41.66.77.50 06.28.82.02.07
	HERAULT William	Chauffeur-livreur	9, rue du Cloteau 72200 MAREUIL SUR LE LOIR	02.44.54.30.77 06.30.92.36.05
	LAHONDES Bernard	Aide soignant	4, rue de la Mairie 49140 SERMAISE	06.77.41.52.21
	LELIEVRE Jacques	Chauffeur BTP	56, rue du Mortier 49260 SAINT-CYR-EN-BOURG	06.22.92.88.96 02.41.51.60.49
	LOUIS Patricia	Directrice de magasin	15, rue Jean Genet 49300 CHOLET	06.25.29.07.92
	MONNIER Laurent	Chauffeur routier	5, rue de l'Île de France 49100 ANGERS	02.41.34.32.69 06.29.79.15.09
	PETITEAU Alain	Retraité secteur de la chaussure	La Croullière 49110 SAINT-REMY-EN-MAUGES	02.41.30.12.89 06.67.83.10.41
	TERRIEN Michel	Cadre informatique	16, rue de la Vendée 49270 LE FUILET	02.41.70.50.06
	TUAL Yannick	Ouvrier en métallurgie	Les Bananiers Cité du Bourg la Croix 49000 ANGERS	06.64.86.86.91
	VER ECKEN Chantal	Technicienne Agent d'accueil	9 bis rue Victor Hugo 49100 ANGERS	02.41.32.70.13
	VILCHIEN Alain	Commercial	2 rue Clos de Baux 49 730 PARNAY	06.73.15.37.50
CGT	AMBROISE Joël	Retraité	PN 50 Les Petits Souvenets 49160 BLOU	06.36.73.90.61
	ARSATTA Nathias	Technicien informatique	20, rue des Plantes 49 520 NOYANT LA GRAVOYERE	06.17.03.55.01
	AUDOUIN Joseph	Retraité cariste	18, allée de la Baronnerie 49110 SAINT-PIERRE-MONTLIMART	02.41.75.11.96
	AUDOUIN Yves	Retraité formateur AFPA	18, rue des Fontaines 49170 SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE	06.07.13.36.72
	BROUWERS Didier	Demandeur d'emploi	26, rue des Menhirs 49400 BAGNEUX	02.41.52.86.27 06.29.69.14.10
	DESCAMPS Bernard	Cariste	Champs des Trois Coins La Bâte 72200 BAZOUGES-SUR-LE-LOIR	02.43.94.98.31
	DE WINTER Gérard	Employé d'assurances	20 F, rue Dupetit-Thouars 49000 ANGERS	06.81.21.57.05
	GODIN Jacques	Ouvrier d'entretien	7, impasse de la Charmille 49124 SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU	06.30.61.62.27
	GUERIN Annick	Demandeur d'emploi	5, rue de la Fontaine 49410 LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT	06.88.05.59.83
	LACOUTURE Claudy	Chauffeur	10, square Arthur Raimbaud 49 300 CHOLET	06.80.82.27.86
	LAIZE Richard	Pilote machine	2, allée des Frênes 49 120 LA TOURLANDRY	06.80.42.07.10
	LE GUELLAFF Jacqueline	Gardiennage d'immeubles	4, rue Georges Hubert 49125 BRIOLLAY	02.41.48.42.61
	LUET Alain	Agent technique de mairie	11, allée Heclor Berlioz 49500 SEGRE	06.89.17.77.87
	MAHE Pascal	Agent professionnel	"Village la Forêt" 49520 BEL AIR-DE-COMBREE	06.32.15.19.68
	MAISONNAVE Fabrice	Inspecteur prévention incendie	8, route de Cheffes 49 460 SOULAIRE ET BOURG	06.32.89.93.41
	REDON Philippe	Technicien maintenancce électronique	27, boulevard Albert Carnus 49100 ANGERS	02.41.77.08.63
	SERRANO Grégoire	Informaticien	24, route Nationale 49 112 PELLOUAILES LES VIGNES	02.41.69.10.38 06.79.78.75.59

<b>FO</b>	BARBIER Bernard	Ingénieur tests	UD-CGT-FO Secteur SAUMUR	02.41.25.49.60 02.41.51.33.76
	BLANCHARD Daniel	Chef de ligne	UD-CGT-FO Secteur ANGERS	02.41.25.49.60
	CABARET Nicolas	Agent hospitalier	UD-CGT-FO Secteur SAUMUR	02.41.25.49.60 02.41.51.33.76
	BOUCHE Bernard	Employé de bureau	UD-CGT-FO Secteur CHOLET	02.41.25.49.60 02.41.62.06.03
	CROSNIER Joël	Ouvrier d'usine	UD-CGT-FO Secteur SEGRE	02.41.25.49.60
	DESSABLES Bernard	Retraité	UD-CGT-FO Secteur ANGERS	02.41.25.49.60
	JOUNIAUX Pierre	Agent d'entretien	UD-CGT-FO Secteur BAUGE	02.41.25.49.60
	LANDREAU Eric	Moniteur d'atelier	UD-CGT-FO Secteur SEGRE	02.41.25.49.60
	LARDEUX Cyril	Technicien	UD-CGT-FO Secteur ANGERS	02.41.25.49.60
	MARTIN Loïc	Ouvrier	UD-CGT-FO Secteur CHOLET	02.41.25.49.60 02.41.62.06.03
	MARTIN Sophie	Monitrice-éducatrice	UD-CGT-FO Secteur CHEMILLE	02.41.25.49.60 02.41.62.06.03
	MARTINEAU Amélie	Conseiller à l'emploi	UD-CGT-FO Secteur CHOLET	02.41.25.49.60 02.41.62.06.03
	NICOLAI Jean-Jacques	Cadre de direction	UD-CGT-FO Secteur ANGERS	02.41.25.49.60
	PIQUE Michel	Retraité	UD-CGT-FO Secteur ANGERS	02.41.25.49.60
	RETIF Françoise	Employée viticole	UD-CGT-FO Secteur DOUE /SAUMUR	02.41.25.49.60 02.41.51.33.76
SALMON Freddy	Agent d'exploitation	UD-CGT-FO Secteur SAUMUR	02.41.25.49.60 02.41.51.33.76	
<b>CSN</b>	AUVINET Hubert	VRP Retraité	4, rue des Ferblantiers 49300 CHOLET	02.41.58.64.02 06.31.43.20.19
	DESMAZIERES Jean-Antoine	VRP multcartes	Logis du Pigeon de Plomb chemin de la Croix de Mirande 49125 BRIOLLAY	02.41.44.52.00
<b>SOLIDAIRES 49</b>	BELLOIS Christian	Educateur spécialisé	49, allée des Rajoux 49240 AVRILLE	06.70.00.78.43
	DELAHAYE Raymond	Retraité	11, rue de Bellevue 49280 MAZIERES EN MAUGES	06.81.41.47.93
	GACHET André	Technicien informatique	11, rue de Contades 49130 LES PONTS DE CE	06.89.09.08.14
<b>UNSA</b>	GIRODIN Luc	Permanent syndical	8, rue de Belfort 49100 ANGERS	06.84.27.03.28
	LAURENT Marc	VRP Retraité	32, rue de Soulangier 49700 DOUE-LA-FONTAINE	06.09.18.37.78
	PRUNIER Dominique	Retraité SNCF	3, rue Georges Guynemer 49000 ANGERS	06.75.99.30.97 02.41.24.24.31
	TESSIER Irène	Déléguée médicale	14, rue de la Morellerie 49000 ANGERS	06.70.40.21.75
	TORRES Francis	Agent routier	13, rue de la Barolle 49270 CHAMPTOCEAUX	06.66.05.56.31
<b>non syndiqués</b>	DELETRE Jean-Claude	Retraité fonction publique hospitalière	29, rue des Landes 49070 SAINT-LAMBERT-LA-POThERIE	02.41.77.54.05
	FERRIER Jacques	Retraité responsable commercial	5, rue de Tivoli Le Plessis 49300 CHOLET	02.44.09.55.28 06.75.37.70.80
	JUREDIEU Lionel	Retraité	77, rue Paul Bouyx 49300 CHOLET	02.41.65.21.96
	PERROI Michel	VRP retraité	29, allée Liautey 49450 SAINT MACAIRE EN MAUGES	02.41.55.27.72
	RIGAULT Dominique	VRP	7, rue Proust 49100 ANGERS	06.08.92.69.40

**PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE MAINE-ET-LOIRE**

1 rue Talot  
BP 84112  
49041 ANGERS cedex 01

Direction départementale des finances publiques  
Subdélégation de M. Pierre MATHIEU, Directeur départemental des finances publiques de Maine-et-Loire, en  
matière administrative

Objet : Subdélégation de la signature de M. Pierre MATHIEU  
Directeur départemental des finances publiques de Maine-et-Loire;

**ARRETE**

Le Préfet de Maine-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU l'arrêté préfectoral SG/MICCSE n°2011-102 du 10 mars 2011 portant délégation de signature à  
M. Pierre MATHIEU, Directeur départemental des finances publiques de Maine-et-Loire,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MATHIEU, la délégation de signature qui lui est  
conférée sera exercée par :

M. Jean-Louis ABALAIN, administrateur des finances publiques, Directeur du pôle gestion publique,

M. Alain PALLOT, Trésorier principal,

M. Jean-Pierre COQUERIE, inspecteur des Impôts,

A l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions,  
mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure se rapportant aux  
questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, et de réalisation des biens domaniaux d'une valeur inférieure à 100 000 euros.	Art. L.69 (3 <sup>ème</sup> alinéa), R.32, R.66, R.76-1, R.78, R.128-3, R. 128-7, R. 128-8, R.129-1, R.129-2, R.129-4, R. 129-5, R. 148, R. 148-3, A. 102, A. 103, A. 115 et A. 116 du code du domaine de l'État. Art L.3212-2 du code général de la propriété des personnes publiques
2	Stipulation au nom de l'État dans les actes d'acquisition et de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.	Art. R. 18 du code du domaine de l'Etat.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 1 du code du domaine de l'Etat.

4	Acceptation de remise au domaine des biens immobiliers et constatation des remises d'immeubles aux services publics affectataires.	Art. R. 83-1 et R. 89 du code du domaine de l'Etat.
5	Arrêtés d'affectation définitive ou provisoire et arrêtés portant changement d'utilisation des immeubles domaniaux ou des immeubles détenus en jouissance par l'Etat.	Art. R. 83 et R. 84 du code du domaine de l'Etat.
6	Octroi des concessions de logements.	Art. R. 95 (2ème alinéa) et A. 91 du code du domaine de l'Etat.
7	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 158 1° et 2°, R. 158-1, R. 159, R. 160 et R. 163 du code du domaine de l'Etat.
8	Participation du service du Domaine à certaines adjudications d'immeubles dont les propriétaires avaient bénéficié de prêts spéciaux à la construction garantis par l'Etat.	Art. R. 105 du code du domaine de l'Etat.
9	Passation des conventions d'utilisation des immeubles domaniaux	Art. R. 128-12 à R 128-17 du code du domaine de l'Etat
10	Pour les opérations immobilières de l'Etat, l'avis domanial enrichi d'un deuxième volet relatif à la conformité de l'opération projetée aux orientations de la politique immobilière de l'Etat (uniquement pour un avis domanial positif, la signature d'un avis domanial négatif relevant de la compétence exclusive du préfet).	

**ARTICLE 2 :**

L'arrêté du 17 décembre 2010 portant subdélégation de signature de Pierre MATHIEU, Directeur départemental des finances publiques de Maine-et-Loire, en matière administrative, est abrogé.

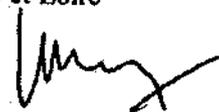
**ARTICLE 3 :**

Le Directeur départemental des finances publiques de Maine-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Angers, le 28 mars 2011

Pour le Préfet de Maine-et-Loire

Le Directeur départemental des finances publiques  
de Maine-et-Loire



Pierre MATHIEU



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

## PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE ET SECURITE OUEST

### ARRETE

N° 11- 02

*donnant délégation de signature*

*à Monsieur Marcel RENOUF  
Préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès  
du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest*

*à Monsieur François HAMET  
Secrétaire général de la préfecture d'Ille- et- Vilaine*

*à Monsieur Philippe GICQUEL  
Adjoint au secrétaire général pour l'administration de la police (SGAP Ouest)*

*à Monsieur Luc ANKRI  
Directeur de cabinet de la préfecture de la région Bretagne, préfecture d'Ille-et-Vilaine*

LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET SECURITE OUEST  
PREFET DE LA REGION BRETAGNE  
PREFET D'ILLE ET VILAINE

VU le code de la défense;

VU la loi 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie Française et en Nouvelle Calédonie ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Égalité Fraternité*

VU le décret N° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

VU le décret N° 2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la police et certaines dispositions du code de la santé publique ;

VU le décret du 3 juillet 2009 nommant Monsieur Michel CADOT, préfet de la région Bretagne préfet de la zone de défense Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 20 janvier 2010 nommant Monsieur Marcel RENOUF, préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 21 janvier 2011 nommant Monsieur François HAMET, secrétaire général de la préfecture d'Ille et Vilaine ;

VU la décision n°68 du 23 novembre 2010 affectant Monsieur Philippe GICQUEL, administrateur civil, en qualité d'adjoint au secrétaire général pour l'administration de la police (SGAP Ouest) ;

VU le décret du 26 août 2009 nommant Monsieur Luc ANKRI, directeur de cabinet du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté du 16 octobre 1995 relatif au concours apporté par le commandement militaire et les administrations civiles aux préfets de zone en matière de défense de caractère non militaire ;

VU l'instruction interministérielle n° 500/SGDN/MPS/OTP du 9 mai 1995 relative à la participation des forces armées au maintien de l'ordre dans son article 40 précisant que le préfet de zone a délégation permanente pour requérir l'emploi d'un peloton de véhicules blindés à roues de la Gendarmerie ;

VU l'instruction NOR IOCK0929231J du 4 décembre 2009 du ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales fixant la doctrine d'emploi des forces mobiles de la police et de la gendarmerie nationales ;

VU l'instruction commune d'emploi des forces mobiles de la police nationale et de la gendarmerie nationale du 4 décembre 2009 n° 2009-007619-D et n°141670GEND/CAB ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à **M. Marcel RENOUF**, préfet délégué pour la défense et la sécurité Ouest, auprès du préfet de la région de Bretagne, préfet de la zone de défense et sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, pour toutes décisions et actes relatifs à l'emploi des forces mobiles de la police nationale et de la gendarmerie nationale dans la zone de défense Ouest.

**ARTICLE 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel RENOUF, délégation est donnée sur ces matières dans l'ordre :

à M. Philippe GICQUEL, adjoint au secrétaire général pour l'administration de la police (SGAP Ouest) ;

à M. Luc ANKRI, directeur de cabinet du préfet de la zone de défense ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

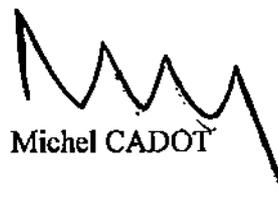
à M. François HAMET, secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

**ARTICLE 3** – Les dispositions de l'arrêté n° 10-16 du 23 décembre 2010 sont abrogées.

**ARTICLE 4** – Le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et sécurité Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des vingt départements de la zone.

RENNES, le 29 MARS 2011

Le préfet de la région Bretagne  
préfet de la zone de défense et sécurité Ouest  
préfet du département d'Ille-et-Vilaine



Michel CADOT



## PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION DE LA COORDINATION  
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE  
*Bureau des procédures d'utilité publique*  
2011/BPUP/036

### LE PREFET DE LA REGION PAYS-DE-LA-LOIRE PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.212-1 et L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-47 ;
- VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral 98/1084 du 2 septembre 1998 fixant le périmètre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Estuaire de la Loire ;
- VU l'arrêté préfectoral 2008/BE/188 en date du 27 octobre 2008 renouvelant pour six ans la composition de la commission locale de l'eau de l'estuaire de la Loire ;
- VU les arrêtés modificatifs des 12 juin 2009, du 4 septembre 2009, du 11 mai 2010 et du 23 décembre 2010;
- VU la désignation intervenue au sein du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux ;
- CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder à la modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire ;
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

### ARRETE

**Article 1** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2008 susvisé est modifié comme suit :

**I – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :**

- **Représentant des structures intercommunales :**

Mme Elisabeth GUIST'HAU (en remplacement de M. Ronan DANTEC).

**Article 2** – Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2008 modifié demeurent inchangées.

**Article 3** - Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à tous les membres de la commission locale de l'eau du SAGE « Estuaire de la Loire », publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire et du Morbihan et mis en ligne sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique.

Fait à Nantes,

Le 25 MAR. 2011

**Le PREFET**

Pour le préfet,  
le sous-préfet chargé de mission  
pour la Loire-Atlantique,  
secrétaire général adjoint

**Frédéric JORAM**



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

**ARRETE modificatif n°2 / 93**  
**portant modification de la composition du conseil**  
**de la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire**

**Le préfet de la région Pays-de-la-Loire**  
**Préfet de Loire-Atlantique**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.211-2, R.211-1 ainsi que les articles D.231-4 et D. 231-5 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté modificatif du 26 février 2010 ;

Vu la proposition de la Fédération nationale de la Mutualité française (FNMF) portant désignation de Monsieur René SOURISSEAU en qualité de membre titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Pierre JOUNIAUX, et de Monsieur Daniel CARO en qualité de membre suppléant en remplacement de Monsieur René SOURISSEAU ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire, pour la durée du mandat restant à couvrir :

En tant que représentants de la Fédération nationale de la Mutualité française :

Titulaire :

Monsieur René SOURISSEAU  
14 rue des châtaigniers  
49280 LA SEGUINIÈRE

Suppléant :

Monsieur Daniel CARO  
21 bis rue de la Taillanderie  
49124 SAINT BARTHELEMY-D'ANJOU

**Article 2** : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le préfet de Maine-et-Loire, le Chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays-de-la-Loire et à celui de la préfecture du département de Maine-et-Loire.

18 MAR. 2011



**Jean DAUBIGNY**

018



## **II - AUTRES**



## AVIS DE CONCOURS SUR TITRE EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN PREPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIERE DE CLASSE NORMALE

Un concours sur titre en vue du recrutement d'un Préparateur en Pharmacie Hospitalière de classe normale est organisé par le CHD VENDÉE, à partir du mois de juin 2011, pour pourvoir un poste vacant au sein de cet établissement, sur le site de Montaigu.

Peuvent faire acte de candidature, les titulaires d'un diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière.

A l'appui de leur demande d'admission à concourir, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- Un justificatif de nationalité ;
- Un extrait de casier judiciaire ayant moins de trois mois de date ;
- Les diplômes et certificats dont ils sont titulaires ;
- Le cas échéant, un état signalétique et des services militaires ;
- Un certificat médical délivré en application de l'article 10 du décret du 19 avril 1988 ;
- Un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre, indiquant le ou les titres détenus, les diverses fonctions occupées et les périodes d'emploi. Il y sera joint, le cas échéant, les attestations des employeurs successifs, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.
- Une attestation sur l'honneur attestant remplir les conditions exigées pour l'inscription aux concours sur titres.

Les candidatures doivent être adressées au plus tard un mois après la date de publication, par écrit, le cachet de la poste faisant foi, au Directeur du Personnel et de la Formation du CHD VENDÉE, boulevard Stéphane Moreau, 85925 LA ROCHE SUR YON Cedex 09.

*Fait à La Roche sur Yon, le 23 mars 2011.*

Le Directeur du Personnel et de la Formation,  
B. LACOUR

